

Rapport d'évaluation externe de la mesure « Accompagnement de jeunes NEET 2019-2023 » co-financée par le Fonds Social Européen



Actiris
Département Partenariats

Mars 2023

Table des matières

Partie 1 : Introduction	p. 3
1/ Objectifs du rapport d'évaluation	p. 3
1.1. 4 objectifs généraux	
1.2. 3 objectifs spécifiques	
2/ Cadre de l'évaluation et de l'analyse des besoins	p. 3
2.1. Périmètre	
2.2. Méthodologie	
3/ Présentation de la mesure	p. 4
3.1. Objectif	
3.2. Public cible	
3.3. Contenu des projets	
3.4. Actions et méthodes	
3.5. Subvention et budget	
3.6. Indicateurs	
Partie 2 : Évaluation	p. 7
1/ Profil des bénéficiaires de la mesure entre 2019 et 2021	p. 7
1.1. Caractéristiques du terme NEET	p. 7
1.1.1. Multiples définitions	
1.1.2. Être NEET versus être en situation NEET	
1.1.3. Hétérogénéité du public	
1.2. Public-cible de la mesure	p. 9
1.2.1. Confusion sur le public-cible	
1.2.2. Complexité de définir le public-cible	
1.3. Profil des bénéficiaires touchés par la mesure	p. 9
1.3.1. Caractéristiques quantitatives	
1.3.2. Caractéristiques qualitatives	
1.3.3. Catégorie 16	
2/ Résultats atteints, méthodologie, coût et valeur ajoutée	p. 18
2.1. Résultats atteints	p. 18
2.1.1. Renouer le contact et la confiance dans les institutions	
2.1.2. Sorties positives	
2.1.3. Actions positives	
2.2. Méthodologie	p. 20
2.2.1. Des méthodologies	
2.2.2. Outreach	
2.2.3. Méthodologie libre et innovation	
2.2.4. Facteurs de réussite	
2.2.5. Durée de l'action	
2.2.6. Actions complémentaires	
2.3. Coût	p. 24
2.3.1. Coût par accompagnement sur un an et coût par chercheur d'emploi distinct	
2.3.2. Efficacité des coûts	
2.3.3. Utilisation de la subvention	
2.3.4. Utilisation des ETP	
2.3.5. Indicateur de réalisation et caseload	
2.3.5. Barèmes du mode de subventionnement	
Conclusions	p. 28
Bibliographie	p. 31

Partie 1 : Introduction

1/ Objectifs du rapport d'évaluation

1.1. 4 objectifs généraux

1. Répondre à une obligation du cahier des charges Accompagnement de jeunes NEET 2019-2023 (article D. 3.) ;
2. S'assurer de la pertinence de la mesure : Répond-t-elle aux besoins des jeunes NEET bruxellois ? La mesure est-elle pertinente pour ce public ?
3. S'assurer de l'efficacité de la mesure : Permet-elle aux jeunes NEET de renouer contact avec les institutions et de progresser dans leur projet professionnel ?
4. Proposer des recommandations pour le futur cadre de la mesure.

1.2. 3 objectifs spécifiques

1. Quel profil de chercheurs d'emploi a été effectivement accompagné dans le cadre de la mesure ?
2. Quels résultats atteints grâce à quelles actions et méthodes et à quels coûts ?
3. La mesure est-elle en cohérence avec les différents écosystèmes dans lesquels elle s'inscrit ?

2/ Cadre de l'évaluation et de l'analyse des besoins

2.1. Périmètre

Il y a eu 2 appels à projets dans le cadre de cette mesure. Le premier a été approuvé par le Comité de gestion d'Actiris le 22 mars 2018. Le 25 juin 2020, à la suite de la crise sanitaire liée au COVID, le Comité de gestion d'Actiris a approuvé le lancement d'un appel à projet restreint aux partenaires NEET : Renforcement de l'accompagnement de jeunes NEET bruxellois 2021-2023 dans le cadre de la Youth Employment Initiative et du Fonds social Européen.

L'objectif est d'analyser globalement les actions des 2 cahiers des charges sans distinction et ainsi ne remettre qu'un seul rapport d'évaluation.

Deux partenaires ont quitté la mesure Accompagnement de jeunes NEET pour des raisons qui leur sont propres. L'évaluation va se baser sur les 9 partenaires restant fin 2022 : JES, InBrussel, SBS Skill BuilderS, Pour la solidarité (PLS), Backstage.Network, Groep INTRO, D'Broej, ART2WORK, Randstad RiseSmart.

L'évaluation se base sur les années 2019, 2020 et 2021, pour lesquelles des données étaient disponibles.

Il est important de noter que :

- 2019 : année de démarrage de la mesure
- 2020 : année de la crise sanitaire liée au COVID-19
- 2021 : année durant laquelle la mesure a été renforcée (via l'appel à projet lancé en 2020). Les indicateurs ont été adaptés pour l'ensemble des partenaires.

2.2. Méthodologie

Une méthodologie classique d'évaluation a été utilisée, selon deux axes : des lectures (rapports d'activités, rapports Inspection, études sur le public-cible, rapports statistiques) et des rencontres via des réunions avec des services internes (30 personnes) et des parties externes (18 personnes).

Des tables-rondes ont également été organisées :

- avec l'ensemble des 9 partenaires :
 - o 17/11/2022 : thématique « évaluation »
 - o 2/02/2023 : thématique « analyse des besoins »

- avec les conseillers-référents du public en situation NEET au sein des antennes :
 - o 6/12/2022 : thématique « évaluation »

Une équipe interne autour du rapport a été composée.

3/ Présentation de la mesure

Le Comité de Gestion d'Actiris du 22 mars 2018 a approuvé le lancement de l'appel à projet relatif à l'accompagnement des jeunes NEET et la conclusion de partenariats couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Les actions dans le cadre de cet appel à projets bénéficient d'un cofinancement du Fonds Social Européen (FSE)¹ et de fonds supplémentaires « Youth Employment Initiative ».

Il s'agissait d'une nouvelle mesure de partenariat. En 2018, Actiris ne possédait qu'une expérience limitée avec le public en situation NEET. Les projets existants pour ce public n'étaient pas directement gérés par Actiris. Les bonnes pratiques pour rédiger cet appel à projets se sont basés sur ces projets pilotes :

- les projets YEI NL et Groeipad gérés par l'agence flamande Europa WSE (anciennement ESF Vlaanderen) et le VDAB Brussel. Les projets YEI NL et Groeipad ont été mis en œuvre par InBrussel, Groep INTRO, JES et une collaboration entre Manpower/VUB/l'Unie van Turkse verenigingen.
- le projet « Tu veux Test ?! » gérés par les Maisons de l'Emploi. « Tu veux Test?! » a été exécuté par l'asbl Dispositif Relais qui collaborait également avec des acteurs locaux et avec YouthStart.

3.1. Objectif

Par le biais de cet appel à projets, Actiris souhaite développer une offre de services axée sur le groupe des NEET, comme prévu dans l'objectif 3.2 du Contrat de gestion 2017-2022.

L'objectif de cette mesure de partenariat est de permettre aux jeunes initialement considérés comme étant dans une situation de décrochage de renouer le contact et de développer une confiance en les institutions afin qu'ils puissent mettre en œuvre un projet professionnel. Au terme de l'intervention réalisée dans le cadre de cet appel à projets, les personnes initialement considérées en décrochage auront repris contact avec les institutions et activement et durablement entamé un processus de recherche ou la mise en œuvre de solutions (emploi, stage, formation, reprise d'études).

3.2. Public cible

Cet appel à projets vise les jeunes NEET (*Not in Education, Employment or Training*) qui vivent une rupture entre leurs besoins et envies et l'offre de services des institutions (notamment Actiris, Bruxelles Formation, VDAB) et le monde de l'emploi. Il s'agit de jeunes difficilement mobilisables et/ou méfiants par rapport à l'offre de services de ces institutions.

Au moment d'entrer dans l'action financée par cet appel, les jeunes doivent être :

- Domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Agés entre 18 ans (ou 17 ans si le jeune a déjà obtenu le diplôme CESS) et 30 ans (29 ans et 364/365 jours) ;
- Ni en enseignement, emploi ou formation.

L'inscription d'un jeune chez Actiris ne garantit pas toujours que ce jeune est aussi mobilisé dans un parcours². Un jeune inscrit peut donc aussi avoir besoin d'un accompagnement adapté comme celui visé par l'appel à projets NEET. Actiris estime qu'une majorité des jeunes touchés par cet appel et inscrits chez Actiris, se trouveront dans l'un des cas suivants :

- Son dossier IBIS chez Actiris est au passif ;

¹ « Programme opérationnel (PO) FSE 2014-2020 'Investissement pour la croissance et l'emploi' de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) »

² De nombreuses mesures introduites dans le cadre de la Youth Guarantee se sont avérées positives pour de nombreux jeunes. Pour certains jeunes toutefois, cette offre de services n'est pas suffisante pour les remobiliser.

- Il n'y a plus eu d'actions dans son dossier IBIS depuis au moins 6 mois ;
- Le jeune et/ou son conseiller (d'Actiris ou un partenaire d'Actiris) estime(nt) que l'action organisée dans le cadre de l'appel correspond aux besoins du jeune et l'oriente vers l'action.

Lors de l'exécution d'actions de proximité, le partenaire ne sera souvent pas en capacité de vérifier si les jeunes font partie du public cible. Pour cette raison, il est permis, lors de ces actions uniquement, de travailler avec des jeunes qui ne répondent pas aux critères, afin de ne pas enrayer la dynamique des projets.

Si lors de ces actions, le partenaire arrive à mobiliser un jeune qui n'est pas éligible, le partenaire orientera le jeune vers un organisme qui est à même de le prendre en charge.

3.3. Contenu des projets

Les projets proposés dans le cadre de cet appel à projets doivent obligatoirement comporter des actions qui permettent d'atteindre l'ensemble des objectifs suivants :

- Identifier : trouver les jeunes qui ont décroché des institutions et du monde de travail ; obtenir leur confiance pour entamer un parcours, ...
- Remobiliser : travailler sur les freins à l'insertion socioprofessionnelle et sur la motivation, les envies et les passions du jeune, établir avec lui un bilan personnel, un objectif professionnel et un plan d'action pour y arriver, ...
- Accompagner vers un emploi/un stage/une formation/des études : apprendre au jeune les outils et techniques de recherche d'emploi, le soutenir dans sa recherche, créer des opportunités de stage ou d'emploi pour le jeune en s'appuyant sur le réseau d'employeurs de l'opérateur, ...
- Accompagner pendant un emploi/un stage/une formation/des études : contribuer à la durabilité de la solution pour le jeune en lui offrant un suivi « post accompagnement », ainsi qu'en soutenant l'employeur/le centre de formation/l'école ; reprendre l'accompagnement du jeune si la solution ne perdure pas, ...

3.4. Actions et méthodes

Les actions concrètes, leur durée et les méthodes utilisées dans le projet sont proposées par le partenaire. Les partenaires sont libres dans le choix de leur méthodologie. Les partenaires ont décrit leur méthodologie et la manière dont ils vont l'évaluer en continu dans leur dossier de candidature.

La priorité est mise sur l'atteinte des objectifs avec le public cible. La méthodologie doit en permanence être évaluée et adaptée afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes, tout en traduisant les 5 principes suivants dans les actions et méthodes :

- Travail de proximité : pour identifier les jeunes, le partenaire va vers eux (ou vers des intermédiaires qui ont leur confiance) et prend le temps nécessaire pour se faire accepter, connaître le jeune, identifier ses demandes et obtenir sa confiance afin de faire le lien avec le parcours proposé par l'opérateur. Ceci dépasse largement le recrutement des bénéficiaires basé uniquement sur des actions de promotion du projet (flyers, séances d'info, site web, ...) ;
- Service sans obstacle : le partenaire élimine la majorité des obstacles qui peuvent empêcher que le jeune ne se sente pas concerné ni motivé pour le parcours : langage, heures d'ouverture, localisation, procédures de sélection, modes de contacts, type d'activités, ... ;
- Le jeune au centre du projet : le partenaire propose un accompagnement personnalisé, basé sur les besoins, envies et passions du jeune. Cela implique que les actions et méthodes proposées évoluent avec le jeune et peuvent être différentes d'un jeune et d'un moment à l'autre. Le jeune a le droit à l'erreur et l'opérateur le motive pour reprendre la suite du parcours ;
- Travail proche et intense : le partenaire met tout en place pour éviter l'abandon du jeune et pour le récupérer quand c'est nécessaire. Il suit le jeune de près et tente différentes approches de contact ;
- Offrir des opportunités : via des actions variées et multiples, pendant tout le parcours, le partenaire offre des expériences valorisantes qui stimulent le jeune, lui permettent de développer des compétences et d'entrer en contact avec le monde du travail. Des actions de type essais-métiers, workshops donnés par des employeurs, mentorat, etc. sont fortement

encouragées. Mais aussi travailler avec des certifications, des récompenses etc. quand le jeune a franchi une nouvelle étape.

3.5. Subvention et budget

Le mode de subventionnement est celui des barèmes standards de coûts unitaires. Il se construit sur la base de 12 barèmes salariaux forfaitaires.

	0 à 9 années d'expérience	10 à 18 années d'expérience	19 années d'expérience ou plus
Niveau de qualification équivalent à Enseignement supérieur de type long	86.312	101.710	116.227
Niveau de qualification équivalent à Enseignement supérieur de type court	63.452	73.426	81.945
Niveau de qualification équivalent à Enseignement secondaire supérieur	55.685	65.126	74.664
Niveau de qualification équivalent à Enseignement secondaire inférieur	51.709	55.473	57.886

Pour faire correspondre au mieux l'appel à projets à la réalité du terrain, les partenaires ont pu proposer un caseload par ETP dans leur dossier de candidature. Ce caseload a été ensuite négocié et validé par Actiris.

Le budget annuel est le suivant :

- Budget 2019 : 1.664.403,28 euro
- Budget 2020 : 1.662.999,98 euros
- Budget 2021 : 1.628.552,12 euros + 492.264,65 euros³ : 2.120.816,77 euros

3.6. Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de jeunes (de moins de 30 ans) qui participent aux projets ;
- Nombre de jeunes (de moins de 30 ans) qui ont terminé un parcours.

Indicateurs de résultat :

Une distinction est faite entre les sorties positives vers un emploi/un stage/une formation/des études et les autres actions positives entreprises par le jeune qui lui ont permis de renouer le contact avec les institutions (cf. ci-dessous « actions positives »). Les indicateurs de résultat sont mesurés à la fin du parcours et 6 mois plus tard.

Indicateur de performance :

- 80 % de sorties positives et/ou d'actions positives est attendu dans les 6 mois après la sortie.

³ Appel à projets restreint aux partenaires NEET : Renforcement de l'accompagnement de jeunes NEET bruxellois 2021-2023 dans le cadre de la Youth Employment Initiative et du Fonds social Européen.

Partie 2 : Évaluation

1/ Profil des bénéficiaires de la mesure entre 2019 et 2021

Objectif :

- Connaître le profil des chercheurs d'emploi effectivement accompagnés dans le cadre de la mesure afin de s'assurer de sa pertinence.

1.1. Caractéristiques du terme NEET

1.1.1. Multiplés définitions

L'abréviation NEET signifie "Not in Employment, not in Education and not in Training." Il n'existe pas de définition standard, internationale de ce terme⁴. Les définitions du groupe cible des NEET utilisées au niveau international sont diverses et désignent un très vaste groupe de jeunes qui, outre leur jeune âge, partagent une seule caractéristique : ils sont tous Not in Education, Employment or Training.

La définition initiale se limite à la triple négation : ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation. Dans cette définition, une personne en situation NEET peut avoir plus de 30 ans et ne pas être éloignée du marché de l'emploi. Cette définition englobe aussi des jeunes qui trouveront rapidement un emploi par eux-mêmes, les jeunes qui prennent une année sabbatique, les jeunes qui sont indisponibles sur le marché du travail pour des raisons de santé ou de handicap...

Dans le PO FSE de la Région de Bruxelles-Capitale 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi », la définition du terme a été restreinte aux « jeunes domiciliés en RBC qui ne sont ni à l'emploi, ni dans l'enseignement, ni en formation, et qui sont âgés de 18 à 29 ans ».⁵

La Commission Européenne, via les recommandations Youth Guarantee amendées en 2020⁶, accepte qu'un jeune déjà sous contrat de travail ou en formation, puisse quand même participer à un programme NEET parce qu'il souhaite se développer dans un travail ou une formation autre que celui ou celle où il se trouve.

Le Département Partenariat, dans le lancement de son appel à projet en 2018, a utilisé la définition donnée dans le Contrat de gestion d'Actiris 2017-2022⁷ : jeunes NEET en rupture avec les institutions.

Pour répondre à cet objectif du Contrat de gestion, dans son cahier des charges « Accompagnement de jeunes NEET »⁸, le public visé par la mesure correspond à une définition plus spécifique des jeunes en situation NEET comme étant également éloigné du marché de l'emploi et en rupture avec les institutions.

⁴ Guisset, A., Van Herreweghe, D., Havermans, N., Dessers, E., Goesaert, T., & Resteigne, D. (2022). Integrating NEETS in society through employment, recruitment and training in the Belgian Defence. Work Package 1: Setting the scene. HIVA KU Leuven, p. 15.

⁵ Programme Opérationnel au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » FSE 2014-2020 de la Région de Bruxelles-Capitale, (version 9.1), p. 37.

⁶ Reinforcing the Youth Guarantee and replacing the Council Recommendations of 22 april 2013 on establishing a Youth Guarantee. Consulté le 3/02/2023 : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2020.372.01.0001.01.ENG&toc=OJ%3AC%3A2020%3A372%3ATOC

⁷ Objectif stratégique 3.2. : « Toucher le public le plus éloigné du marché de l'emploi et d'identifier les personnes non inscrites et les sensibiliser à l'intérêt de recourir à ses services ». Il s'agit de « rapprocher d'Actiris les publics en rupture avec les institutions tels que les NEETs ou les exclu.e.s du chômage ». Actiris, Contrat de gestion 2017-2022 "Garantir la qualité pour tous et toutes", p. 15.

⁸ L'article 1 "Objectif de l'appel à projet" vise des jeunes initialement considérés dans une situation de décrochage de renouer le contact et la confiance dans les institutions afin qu'ils puissent mettre en œuvre un projet professionnel⁸.

L'article 2 "Public cible" vise les jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training) qui éprouvent une rupture entre leurs besoins et envies et l'offre de service des institutions (notamment Actiris, Bruxelles Formation, VDAB) et le monde de l'emploi. Il s'agit de jeunes difficilement mobilisables pour et/ou méfiants par rapport à l'offre de service de ces institutions.

De plus, les projets pilotes qui ont servis de base pour rédiger ce cahier des charges (cf. ci-dessus) avaient permis de tirer comme leçon que « le groupe cible des NEET est à la fois constitué de jeunes qui sont connus par Actiris et de jeunes qui ne le sont pas, mais qui, pour une raison ou une autre, ne se sentent pas concernés par l'offre d'Actiris et de ses partenaires »⁹. En effet, bien que le groupe cible de l'appel NL YEI touchait des jeunes qui étaient inscrits ou non chez Actiris, Actiris a restreint cette définition initiale (septembre 2015) en acceptant uniquement les jeunes non-inscrits à Actiris. En avril 2016, Actiris a abrogé cette condition parce qu'il était apparu que les jeunes inscrits à Actiris avec un dossier actif étaient en réalité parfois éloignés du marché de l'emploi et/ou en rupture avec les institutions.

C'est pourquoi le cahier des charges de la mesure Accompagnement de jeunes NEET a précisé que le public cible de la mesure vise des personnes non-inscrites à Actiris et également des personnes inscrites à Actiris.

1.1.2. Être NEET versus être en situation NEET

L'Instance Bassin EFE Hainaut Sud avec l'UCLouvain et l'ULB ont organisé un Colloque sur les NEET : « Vers une transformation des regards et des pratiques »¹⁰. Géraldine André (Girsef-UCL) et Andrew Crosby (VUB, UCL) y expliquent que de parler de jeunes NEET est réducteur pour les personnes et les enferme dans une identité de triple négation.

Le rapport final du PO FSE Wallonie-Bruxelles explique « La triple négation que recouvre ce concept ne donne pas une conception très motivante et positive de la situation du jeune. La période de non-formation ou/et de non-emploi peut être vécue et perçue positivement par le jeune (actions humanitaires, voyages, aide à la famille par exemple), ce que la définition ne laisse pas supposer »¹¹.

C'est pourquoi dans ce rapport, le terme jeune « en situation » NEET est utilisé à la place de jeune NEET. En effet, cela nous « permet de ne pas essentialiser la catégorie NEET afin d'éviter de représenter les jeunes dans cette situation comme étant en défaut par rapport au travail, l'école ou la formation. »¹²

1.1.3. Hétérogénéité du public

Le terme NEET ne reprend pas une population homogène. Le rapport HIVA signale « it is clear that the group of NEET youth is a heterogenous group of people which can differ significantly with regards to their personal characteristics as well as their distance to the labour market. »¹³

Eurofound met en avant une fragilité du concept NEET. "Despite its being a very good indicator, concerns are sometimes raised about the possible misinterpretation of the term and its misuse as a label for only the most vulnerable and hard-to-reach young people. The concept's main limitation is the heterogeneity of the groups it captures and the consequences of this for policy-making (Eurofound, 2012). The current definition of NEET groups together a mix of vulnerable and non-vulnerable young people, each with their own characteristics and needs. This diversity must be taken into account when designing policies if they are to effectively re-integrate NEETs into the labour market and education."¹⁴

Plusieurs scientifiques ont tenté de construire des typologies de NEET (cf. ci-dessous).

⁹ Actiris, Note au Comité de Gestion d'Actiris du 22/03/2018, p. 3.

¹⁰ Colloque NEETs : vers une transformation des regards et des pratiques, 6 et 12 mai 2021, initiative de l'Instance Bassin EFE Hainaut Sud en collaboration avec l'UCLouvain et l'Université Libre de Bruxelles avec le soutien du FNRS. Consulté le 30/08/2022 : 6 mai : <https://youtu.be/wJ0-Xqb2PAw> et 12 mai : <https://youtu.be/T5NQ84c9vhQ>

¹¹ Agence Fonds social européen, Evaluation de la mise en œuvre de l'axe 4 : Mesure 4.1. et Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), Rapport final synthétique, février 2022, p. 18. Consulté le 29/09/2022 : [https://fse.be/fileadmin/sites/fse/uploads/documents/Programmation_1420/rapports_evaluation/Agence FSE Evaluation du P O Wallonie-Bruxelles2020.eu Rapport d evaluation relatif a l axe 4.pdf](https://fse.be/fileadmin/sites/fse/uploads/documents/Programmation_1420/rapports_evaluation/Agence_FSE_Evaluation_du_PO_Wallonie-Bruxelles2020.eu_Rapport_d_evaluation_relatif_a_l_axe_4.pdf)

¹² Brussel Studies, Géraldine André et Andrew Crosby, Être ou ne pas être NEET ? La complexité des transitions études-marché de l'emploi à Bruxelles, n°175, 23/01/2023.

¹³ Guisset, A., Van Herreweghe, D., Havermans, N., Dessers, E., Goesaert, T., & Resteigne, D. (2022). Integrating NEETS in society through employment, recruitment and training in the Belgian Defence. Work Package 1: Setting the scene. HIVA KU Leuven, p. 17.

¹⁴ Ledermaier, Mascherini, Massimiliano, Stefanie, Exploring the Diversity of NEETs, Eurofound, 2016, p. 45. Consulté le 2/12/22 : https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1602en.pdf

1.2. Public-cible de la mesure

1.2.1. Confusion sur le public-cible

Le public-cible de la mesure, selon la définition expliquée ci-dessus, a été ensuite traduite en catégories administratives fixées dans les conventions avec les partenaires. Les conventions avec les partenaires NEET précisent à l'article 3 les catégories éligibles à l'action : catégories 00, 02, 03, 05, 07, 16, 17, 18 + jeunes non-inscrits en tant que clients par des partenaires.

Lors de l'évaluation, nous nous sommes aperçus qu'il existe une confusion sur le public-cible de la mesure. Nous avons rencontré plusieurs services pour qui le public NEET ne pouvait être que des personnes non-inscrites à Actiris et donc ne pouvant pas être en catégorie active (cf. *ci-dessous*). Il s'avère que cette spécificité de l'extension du public-cible à un public également inscrit à Actiris (reprenant donc notamment les catégories 00, 02, 03) n'a pas été suffisamment soulignée.

1.2.2. Complexité de définir le public-cible

Il existe une nécessité d'avoir une définition claire et précise dans la pratique de la mesure. Des critères d'éligibilité précis sont nécessaires.

Si cette définition est large, comme aujourd'hui (à la fois un public inscrit à Actiris et non-inscrit à Actiris), il y a le risque que le public visé par la mesure (jeunes en situation NEET éloignés du marché de l'emploi et/ou en rupture avec les institutions) ne soit pas touché mais remplacé par un public de jeunes qui ne sont pas autant éloignés du marché de l'emploi et qui sont repris dans les mêmes catégories que le public éloigné.

Cependant, il existe une nécessité de ne pas exclure des profils par une définition trop stricte (cf. note au CG 2018 : garder les chercheurs d'emploi inscrits à Actiris dans le scope).

L'évaluation met en avant la complexité de définir le public-cible pour être sûr de le toucher sur le terrain. L'évaluation montre aussi (cf. *ci-dessous*) que les partenaires ont touché un public de jeunes fragilisés par de multiples problématiques et que le public cible du cahier des charges a bien été atteint.

1.3. Profil des bénéficiaires touchés par la mesure

1.3.1. Caractéristiques quantitatives :

Une comparaison a été faite entre les données sur l'ensemble du public jeune en Région de Bruxelles-capitale (RBC) issues de l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation¹⁵ et les données propres à la mesure Accompagnement de jeunes NEET¹⁶ introduites par les partenaires de la mesure.

Tableau comparant la moyenne des données sur 2019 à 2021 des bénéficiaires de la mesure Accompagnement de jeunes NEET et les données sur l'ensemble des jeunes chercheurs d'emploi de 18 à 29 ans en RBC

	Données sur les bénéficiaires de la mesure Accompagnement de jeunes NEET entre 2019 et 2021	Données sur l'ensemble des jeunes chercheurs d'emploi de 18 à 29 ans en RBC entre 2019 et 2021
Sexe :		
- Homme	66%	51%
Niveau d'étude :		
- Sans équivalence	21%	19%
- 1 ^{er} degré	18%	11%
- 2 ^{ème} degré professionnel	15%	10%
- 3 ^{ème} degré professionnel	15%	13%
Age :		
- 18 à 19 ans	17%	5%
- 20 à 24 ans	48%	37%

¹⁵ ViewStat. Consulté le 14/11/2021 : <https://viewstat.actiris.brussels/>

¹⁶ Actiris, Fichier Excel : « Stat DWH – NEET Total 2019, 2020 et 2021 – Répartition des clients ».

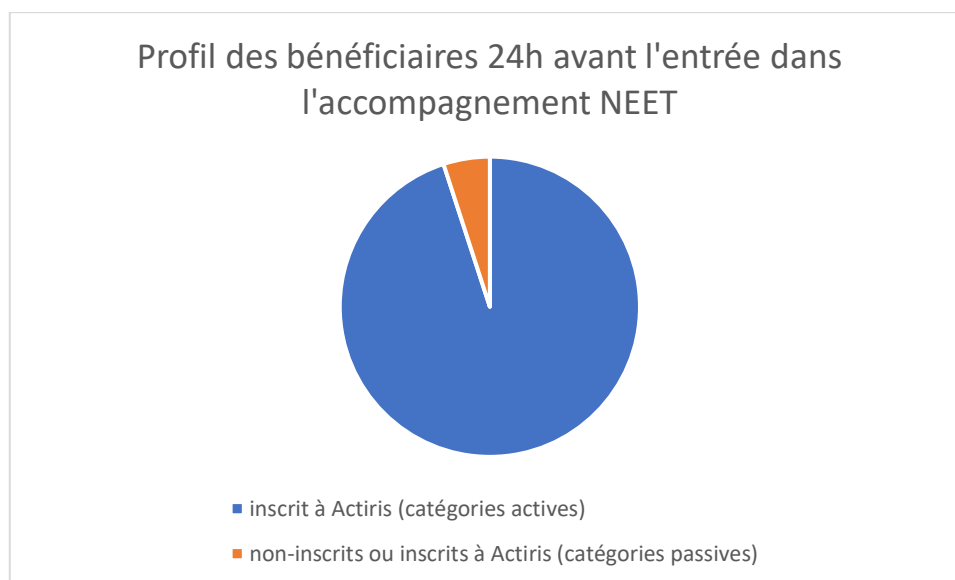
- 25 à 29 ans	33%	57%
Durée d'inactivité :		
- < 6 mois	47%	39%
- De 6 à 11 mois	20%	21%
- De 12 à 24 mois	18%	17,5%
- De = ou >24 mois	15%	18%
Résidence :		
- Molenbeek	22%	10%
- Anderlecht	15%	11%
- Ville de Bruxelles	10%	17%
- Schaerbeek	10%	13%
Nationalité :		
- Belge	60%	68%
- Hors UE	21%	16%

Cette comparaison montre que, par rapport à la moyenne en RBC de 2019 à 2021, les partenaires de la mesure ont accompagné plus de personnes :

- Hommes,
- Sans équivalence de diplôme,
- Avec un niveau d'étude faible (du 1^{er} degré, du 2^{ème} degré professionnel et du 3^{ème} degré professionnel),
- Jeunes entre 18 et 24 ans,
- Avec une durée d'inactivité de < de 6 mois,
- Résidant à Molenbeek et Anderlecht,
- Ayant une nationalité non-belge.

Situation du jeune bénéficiaire à son entrée dans l'accompagnement

Comme indiqué ci-dessus, le public-cible de la mesure a été traduit en catégorie administrative. Il est possible pour Actiris de savoir dans quelle catégorie se trouvait un bénéficiaire 24h avant d'entamer un accompagnement dans la mesure Accompagnement de jeunes NEET.



Source : Statistique Actiris 10/2022

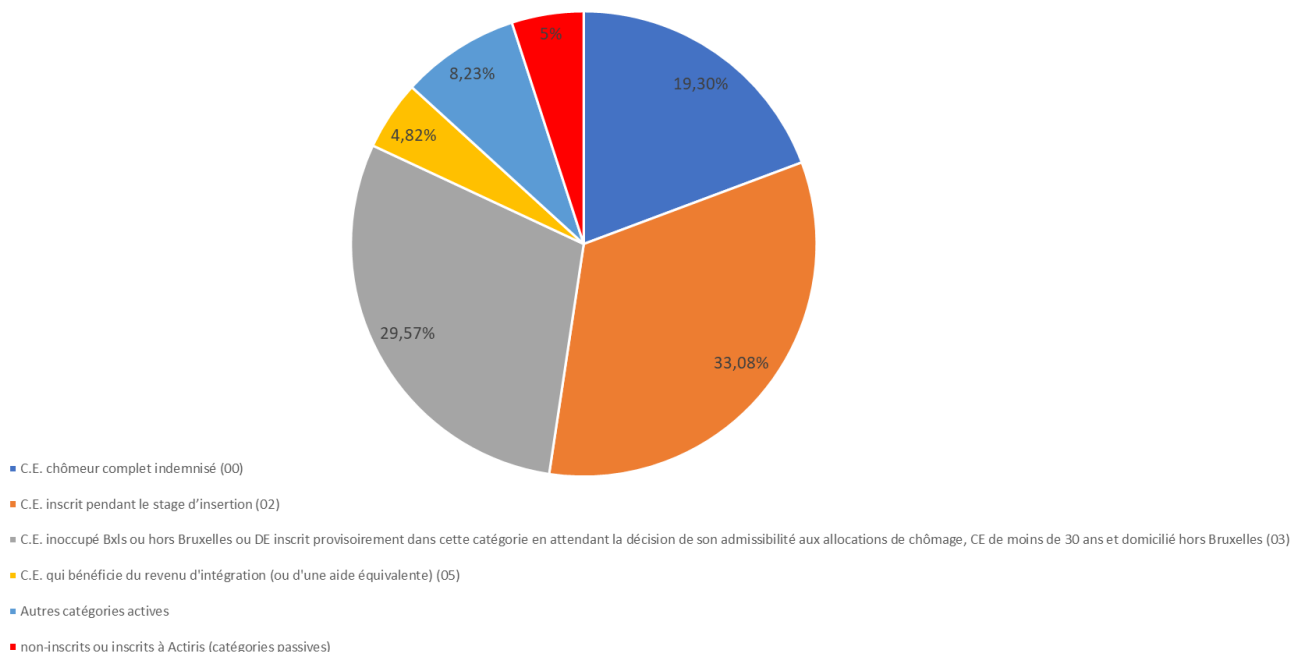
95% des bénéficiaires étaient préalablement inscrits à Actiris en catégorie active tandis que 5% ne l'étaient pas.

Ces données chiffrées sont comparables aux estimations de public préalablement inscrits à Actiris demandées aux partenaires par mail au premier semestre 2022. Les partenaires ont confirmé que leur public pouvait être inscrit chez Actiris ou non-inscrit chez Actiris. Ils ont expliqué que les catégories sont des outils administratifs et qu'une personne en catégorie active n'implique pas que la personne soit activement à la recherche d'une solution d'insertion dans le marché du travail. Les réponses des

partenaires avaient amené à la conclusion que 85% des jeunes bénéficiaires étaient préalablement inscrits à Actiris.

La différence s'explique certainement dans le moment choisi (24h avant) pour avoir les données chiffrées. En effet, certains partenaires expliquent qu'ils ont pu convaincre le jeune de s'inscrire à Actiris¹⁷ et puis que l'accompagnement NEET a débuté plus tard.

Profil des bénéficiaires 24h avant l'entrée dans l'accompagnement NEET : détail des catégories



Source : Statistique Actiris 10/2022

Le graphique ci-dessus montre dans quelle catégorie les bénéficiaires se situaient avant le début de l'accompagnement (24h) entre 2019 et 2021 :

- La catégorie la plus représentée est la 02 « Stage d'insertion » : 33,08 % (environ 160 personnes/an)
- Ensuite, c'est la catégorie 03 « CE inoccupé » : 29,57 % (environ 143 personnes/an)
- Puis, c'est la catégorie 00 « CE chômeur complet indemnisé » : 19,3 % (environ 93 personnes/an)

Lors de la table-ronde du 17/11/2022, les partenaires nous disent qu'un jeune peut être inscrit auprès d'Actiris sans pour autant être « accroché » et avoir confiance en les institutions.

Il arrive en outre que des éducateurs ou autres personnes (par exemple : parents, ...) inscrivent le jeune, sans que celui-ci en ait conscience, pour lui permettre d'accéder à ses droits. En effet, cela doit être fait endéans les 3 mois après l'arrêt de l'école ou de l'enseignement supérieur si le parent souhaite conserver les allocations familiales.

D'autres jeunes sont inscrits à Actiris via leur CPAS en catégorie 05 afin d'obtenir un revenu d'intégration sociale.

L'ensemble de ces informations nous confirme l'analyse de la note au Comité de Gestion lors du lancement de l'appel à projet du 22/03/2018 qui avait souligné que le public en situation NEET, c'est-à-dire en rupture avec les institutions, peut-être également inscrits chez Actiris.

¹⁷ Par exemple, un partenaire explique que l'inscription à Actiris est un des préalables pour que le jeune puisse accéder à son accompagnement NEET.

1.3.2. Caractéristiques qualitatives

Nous reprenons ici plusieurs caractéristiques qualitatives communes prédominantes au public en situation NEET mentionnées par les partenaires dans les rapports annuels, les dossiers de candidatures et la table-ronde du 17/11/2022.

- Le jeune a eu plusieurs mauvaises expériences¹⁸ avec une institution et a le sentiment d'être indésirable. Cela a provoqué de la méfiance à l'égard des institutions. Ce sont des jeunes qui peuvent se sentir jugés et qui se mettent eux-mêmes à l'écart ;
- Le jeune a un passé complexe (parcours scolaire négatif, expérience d'exclusion, difficultés familiales, migrations, pressions sociales et/ou religieuses) ;
- Le jeune a des fragilités cumulées qui constituent un risque d'enlèvement ;
- Les partenaires parlent d'un public à la marge, déstructuré, désaffilié, qui a intériorisé des discriminations. Ils parlent également de jeunes peu stables, dépendants, ayant commis des actes de délinquances (avec ou sans conséquences judiciaires), en décrochage scolaire, qui ne se situent pas dans un parcours classique (école, étude, emploi) ;
- Les jeunes ne comprennent pas le fonctionnement d'Actiris : les partenaires deviennent alors des traducteurs des procédures administratives, notamment le terme « stage d'insertion » (cf. ci-dessous) ;
- La durée d'inactivité ne représente pas le parcours du jeune. Un jeune peut être inscrit valablement depuis moins de 6 mois et avoir vécu en réalité plusieurs expériences de travail entrecoupées de périodes d'inactivité. Un partenaire parle de la « spirale des NEET ». Il s'agit de jeunes qui passent d'emplois temporaires, souvent à temps partiel, à des moments d'inactivité.

L'ensemble des partenaires explique que la crise sanitaire a renforcé les difficultés rencontrées par le public en situation NEET (cf. ci-dessous).

Typologies de NEET

Les rapports d'activité des partenaires de la mesure montrent qu'une multitude de profils de chercheurs d'emploi différents a été accompagnée dans le cadre de cette mesure. Comme indiqué ci-dessus, le terme NEET reprend un public très hétérogène.

Vu la multitude de situations reprises dans ce concept, plusieurs chercheurs ont tenté de créer des sous-catégories. Nous en avons repris deux : celles de UCL et celle d'Eurofound.

Lors de la table-ronde du 17/11/2022 avec les partenaires de la mesure Accompagnement de jeunes NEET et de la table-ronde du 6/12/2022 avec les conseillers emploi d'Actiris, référents de la mesure au sein de leur antenne, ces 2 propositions théoriques ont été présentées.

Nous leur avons demandé de catégoriser le public qu'ils ont reçu en fonction de ces sous-catégories.

- 1) Répartition du public selon la typologie de l'UCL – Andrée et Crosby¹⁹ :

Cette typologie reprend 6 catégories de jeunes.

¹⁸ Par exemple, présences de conflits personnels ou familiales avec soit le monde scolaire, soit la justice, soit la police, soit d'autres institutions.

¹⁹ PPT de Géraldine André issu du Colloque NEET : Vers une transformation des regards et des pratiques, IBEFE, UCL et ULB, (juin 2021).

Typologie

6 situations



Le public en situation NEET est repris dans les 3 dernières catégories. Cette typologie de situations des jeunes combine des indicateurs qualitatifs sur l'origine sociale, migratoire, de genre, etc. (niveaux objectif et subjectif des appartenances sociales, attitudes, etc.) et sur les expériences de vulnérabilité/ruptures ainsi que sur les enchaînements des inégalités dans les trajectoires individuelles et les processus.

Les risques d'exclusion sociales sont :

- La situation socio-économique,
- Les mauvaises conditions de logement et la mauvaise situation économique,
- Le faible taux de réussite scolaire et le taux élevé de décrochage,
- Les familles monoparentales et les grossesses précoces,
- Problèmes de santé et d'addictions,
- Les caractéristiques du voisinage,
- L'origine migratoire.

Il y a une dynamique des inégalités dans les trajectoires et transitions multiples des jeunes :

- Rapports sociaux (classes, race, genre) et intersectionnalité,
- Rapports aux différentes institutions et aux valeurs et discours qui les sous-tendent,
- Trajectoires de construction du rapport aux institutions, méritocratie/la responsabilité individuelle,
- Processus d'incorporation des inégalités et postures de résistance/résignation/conformisme.

« Circularité » :

Situation de « circularité »

Position sociale et trajectoire

- *Trajectoires d'entrée et sortie de situation NEET*
- *Groupe assez hétérogène*
 - Issus des fractions inférieures des classes moyennes
 - Parents diplômés, emplois stables, salariés
 - Issus de situations précaires
 - Parents non diplômés, emplois précaires, chômage, ménages monoparentaux ou recomposés
- *Parcours scolaires généralement compliqué*
 - La majorité a connu redoublements et/ou réorientations
 - une grande partie avec CESS (technique ou professionnel)
 - Une grande partie CEB
- *Majoritairement expériences de racisme et discriminations*
 - Surtout école et police

Positionnements

Rapport aux institutions et la société

- Très critiques envers les institutions
 - Surtout par rapport aux modalités de la mise en œuvre
- Trois positionnements identitaires
 - La plus grande partie affirme une double appartenance
 - Une grande partie ne se sent pas appartenir à la société (oppositions « eux-nous »)
 - Pour les autres les origines ne constituent pas leur identité

Aspirations

- Une grande partie aspire juste à un revenu stable
- Une minorité importante a une volonté d'ascension économique

Ressources

- Combinent les ressources
 - Surtout les voies légales (travail, formations, chômage, RIS)
 - Parfois réseaux alternatif (travail au noir, deal)
 - Mais recours parfois différé.

Ce sont des jeunes qui ont un parcours scolaire généralement compliqué (la majorité a connu un redoublement et/ou des réorientations), qui ont vécu des expériences de racismes et de discriminations (surtout à l'école et avec la police). Ils se positionnent de façon critique envers les institutions (une grande partie ne se sent pas appartenir à la société). Ils aspirent à un revenu stable.

- Les partenaires les décrivent comme des jeunes orientés par Actiris ou par un CPAS. Plusieurs suivent un parcours ISP depuis longtemps et ont ensuite disparu des radars. Ces jeunes, par rapport aux jeunes en situation « Hors-système », poussent la porte pour demander de l'aide.

« Hors-système partiel » :

Les situations « hors-système partiel »

Position sociale et trajectoire

Issus de couches les plus fragilisées

- Parents sans diplôme, sans travail, maladie, etc.

Parcours scolaires compliqués

- Redoublements et réorientations, décrochage
- Aucun n'a un CESS

Expériences de racisme et discriminations subies

- Surtout: école et police

- Les partenaires expliquent que ce sont des personnes qui sont en décrochage social ou scolaire ou de l'emploi mais qui disposent encore d'un réseau de soutien (par exemple : la famille vient inscrire le jeune). Cela prend du temps de les convaincre de suivre un parcours (surtout quand la motivation ne vient pas d'eux). En revanche, une fois que ces jeunes sont accrochés, ils souhaitent des résultats rapides ;
- L'accompagnement de ce public demande du temps. Il est aussi important d'accepter qu'il y ait des décrochages et raccrochages successifs.

Positionnements

Rapport aux institutions et la société

- Tendence à se méfier et critiquer les institutions
- Deux positionnements identitaires
 - Une partie ne se sent pas appartenir à la société (oppositions « eux-nous »)
 - Origines mises en sourdines (ne sont pas perçues comme constitutives de l'identité)

Aspirations

- Volonté d'ascension économique
 - Accès aux biens de la société de consommation
 - Avoir des ressources stables

Ressources

- Combinent les ressources
 - Insérés dans des réseaux parallèles
 - Services sociaux (p.ex. CPAS) comme des ressources parmi d'autres.

« Hors-système total » :

Les situations « hors-système total »

Position sociale et trajectoire

Pareil que « hors-système partiel » :

Issus de couches les plus fragilisées

- Parents sans diplôme, sans travail, maladie, etc.

Parcours scolaires compliqués

- Redoublements et réorientations, décrochage
- Aucun n'a un CESS

Expériences de racisme et discriminations subies

- Surtout: école et police

- Les partenaires signalent que certains de ces jeunes sont trop éloignés de l'emploi. Certains partenaires leur proposent un accompagnement administratif et social en sachant que l'objectif

Positionnements

Rapport aux institutions et la société

- Tendence à se méfier des institutions
- Origines mises en sourdines (ne sont pas perçues comme constitutives de l'identité)

Aspirations

- Tendence à vouloir améliorer la situation économique seulement

Ressources

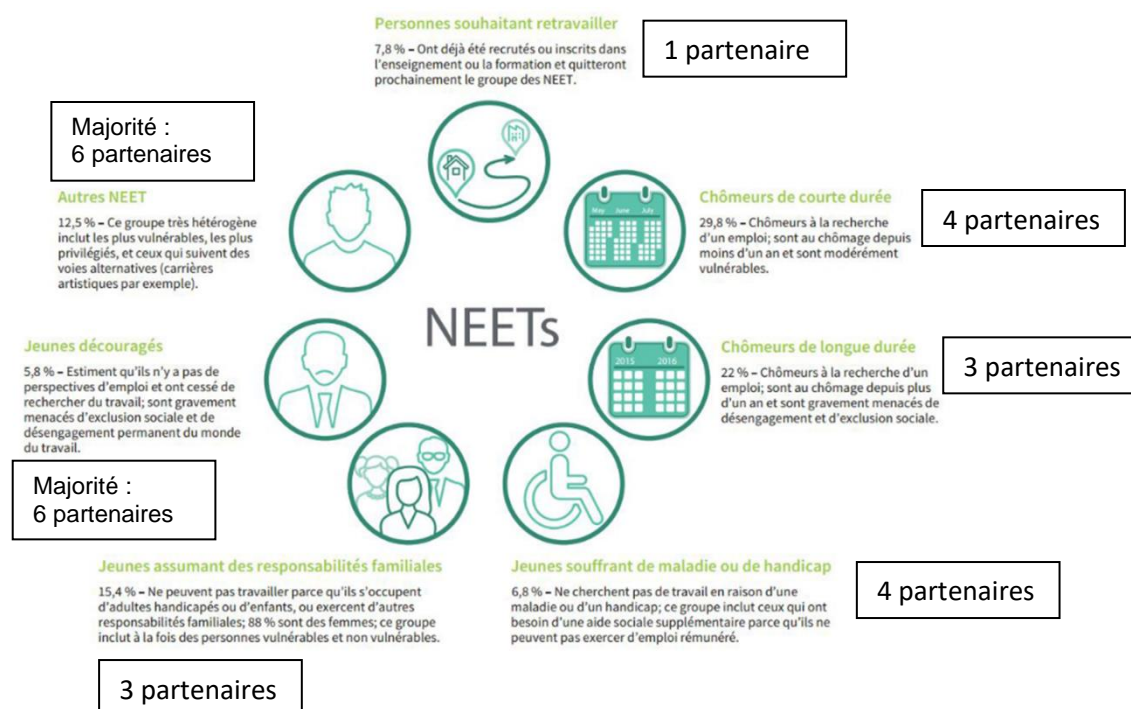
- Sont insérés dans un réseau parallèle
- Ne font aucun recours aux services sociaux ou autres dispositifs d'aide

de l'emploi est peu réaliste à court terme. Ce sont des personnes désaffiliées qui ne demandent pas d'aide au niveau de l'accompagnement à l'emploi. Deux partenaires qui sont sur le terrain (parc, quartier, café), via un éducateur, expliquent qu'ils dialoguent avec eux pour essayer de créer un lien de confiance. Si un déclic ou une contrainte apparaît dans la réalité du jeune, il sait alors qu'il peut se tourner vers eux ;

- Un des partenaires parle de « planter une graine ». L'accompagnement de ce sous-public est long et à durée indéterminée ;
- Les conseillers-référents des antennes nous disent ne pas recevoir ce public.

2) Répartition du public selon la typologie : La typologie d'Eurofound²⁰ :

Cette typologie propose 7 sous-catégories :



- La majorité (6) des partenaires disent avoir accompagné des chercheurs d'emploi de type « jeunes découragés » et « autres NEET »,
- Un peu plus d'un tiers (4) des partenaires ont accompagné des chercheurs d'emploi « chômeurs de courte durée » et des chercheurs d'emploi « jeunes souffrant de maladie ou de handicap »,
- 3 partenaires se retrouvent dans la catégorie « Chômeurs de longue durée » et « Jeunes assumant des responsabilités familiales ».

Concernant la sous-catégorie « Autres NEET », plusieurs propositions sont énoncées par les partenaires :

- Primo-arrivants : par 3 partenaires,
- Elèves libres/sans école ou sans stage (CEFA) : par 3 partenaires,
- Personnes perdues à la sortie d'études : par 2 partenaires,
- Personnes récemment libérées de prison : par 1 partenaire,
- Personnes sont/étaient sans abri : par 1 partenaire,
- Femmes au foyer isolées : par 1 partenaire,
- NEET hyper-consommateurs des dispositifs ISP : par 1 partenaire,
- NEET « yoyo » : empêtrés dans des parcours de re-décrochages successifs/ faux chercheur d'emploi de courte durée : par 1 partenaire,
- Personnes porteuses d'un handicap non reconnu : par 1 partenaire,
- Jeunes découragés qui ne demandent pas d'aide : par 1 partenaire.

²⁰ Ledermaier, Mascherini, Massimiliano, Stefanie, Exploring the Diversity of NEETs, Eurofound, 2016, p. 45. Consulté le 2/12/22 : https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1602en.pdf

Les conseillers emplois ainsi que les partenaires, des personnes de terrain, expliquent que ces sous-catégories ne représentent pas suffisamment la réalité à laquelle ils sont confrontés. Les partenaires ont réalisé l'exercice mais ont expliqué que les jeunes en situation NEET vivent plusieurs problématiques de manière simultanée et cumulative. Enfermer le jeune dans une catégorie n'est pas significatif. Les jeunes en situation NEET sont des jeunes fragilisés avec une multitude de problématiques.

Un partenaire précise : « ces catégories sont poreuses et notre expérience nous montre qu'elles peuvent se superposer. »

Un autre partenaire explique : « Nos participants ont tous un passé complexe derrière eux, généralement caractérisé par une combinaison des éléments suivants : un parcours scolaire négatif, des expériences de racisme et d'exclusion, des turbulences familiales, des migrations, des pressions sociales et religieuses... Souvent un parcours fait d'échecs, de déceptions et de frustrations. Lutter avec sa propre identité. À la recherche d'un lieu. À la recherche d'eux-mêmes. Ils se trouvent tous à un carrefour important et compliqué. Ils veulent tous aller de l'avant dans leur vie mais ne savent pas comment. Ils rêvent surtout d'une vie « normale ». Mais ils ont d'abord besoin de ce « déclic » ou « coup de fouet » ... pour aller vraiment de l'avant. ».

En rejoignant les données quantitatives et qualitatives par rapport au public, les partenaires de la mesure Accompagnement de jeunes NEET 2019-2023 ont bien touché un public NEET selon la définition initiale du PO FSE et du cahier des charges.

De façon générale, chaque partenaire travaille avec des publics de jeunes en fonction de ses caractéristiques (ses missions, ses statuts). Les partenaires ont suivi un public en lien avec leur objet social.

1.3.3. Catégorie 16

La catégorie 16 a été créée pour les demandeurs d'emploi qui recherchent activement un emploi mais qui ne sont pas disponibles sur le marché du travail. Cette catégorie permet d'identifier les demandeurs d'emploi concernés et de les exclure du public à contrôler. Les demandeurs d'emploi de cette catégorie ne bénéficient pas des allocations de chômage et ne sont donc pas convoqués par la Direction Contrôle de la Disponibilité.

Cette catégorie ne peut être attribuée à un demandeur d'emploi que dans quelques cas :

- Les personnes titulaires d'un titre de séjour légal et valide de durée limitée, portant la mention "limité" ou "non" quant à l'accès au marché du travail belge ;
- Les personnes purgeant une peine de prison qui sont accompagnées d'un partenaire APS ;
- Les jeunes qui sont accompagnés d'un partenaire NEET et qui ne sont pas encore prêts à "respecter" les droits et les devoirs liés à l'activation et au contrôle de disponibilité ;
- Les personnes bénéficiant des prestations de l'INAMI et suivant un parcours de réinsertion professionnelle, accompagnées par le service GRAE (accord INAMI).

Cette catégorie était déjà mise à la disposition des partenaires précédents de cette mesure Accompagnement des jeunes NEET, YEI, pour être attribuée aux jeunes qu'ils orientaient et qu'ils ne considéraient pas prêts à respecter leurs droits et leurs devoirs liés à l'activation. Cependant, il n'était pas suffisamment clair pour les personnes concernées que l'inscription dans la catégorie 16 rendait les jeunes inéligibles aux allocations familiales. Pour y remédier, plusieurs dossiers ont dû être rectifiés manuellement vers une catégorie active dans le cadre de la mesure en vigueur à l'époque. Il était demandé aux partenaires d'inscrire uniquement en catégorie 16 tout jeune qui a choisi consciemment de perdre ses allocations familiales et de postposer sa demande d'allocations d'insertion. Si le jeune veut garder ses droits aux allocations familiales / débiter son stage d'insertion, il doit alors s'inscrire en catégorie 02.

Dans la convention NEET actuelle, on constate que la catégorie 16 est peu utilisée par les différents partenaires, alors qu'elle peut permettre aux jeunes en situation NEET de se préparer de manière optimale au marché du travail. Entre 2019 et 2021, 5,4% (soit environ 26 jeunes par an) des

bénéficiaires étaient en catégorie 16 avant le début de leur accompagnement. Répartis sur les trois années, 79 demandeurs d'emploi ont été encodés par les partenaires dans cette catégorie.

Le manque de clarté de la catégorie, l'interprétabilité du concept de " préparation à l'emploi " et son impact sur la trajectoire des demandeurs d'emploi sont cités tant en interne qu'auprès des partenaires comme des raisons de cette sous-représentation/utilisation de la catégorie. De plus, une partie du public ne remplit pas les conditions requises pour s'inscrire en catégorie 16. Nous constatons également dans la pratique qu'un passage de la catégorie 16 à la catégorie 03 ou 02 est difficile à réaliser. Enfin, l'inscription d'un jeune en catégorie 16 doit être approuvée techniquement par l'équipe du service Support Réseau, ce qui peut constituer un obstacle pour les partenaires.

Les jeunes qui se sont inscrits dans la catégorie 16 sont parfois restés dans cette catégorie plus longtemps que nécessaire. Il est important de noter que les jeunes sont censés être disponibles sur le marché du travail lorsqu'ils entrent dans la deuxième phase de leur accompagnement dans la mesure.

Pour une utilisation optimale de cette catégorie, il est nécessaire de disposer d'un cadre clair, suffisamment communiqué aux partenaires, aux conseillers des antennes et aux autres services internes.

2/ Résultats atteints, méthodologie, coût et valeur ajoutée

Objectifs :

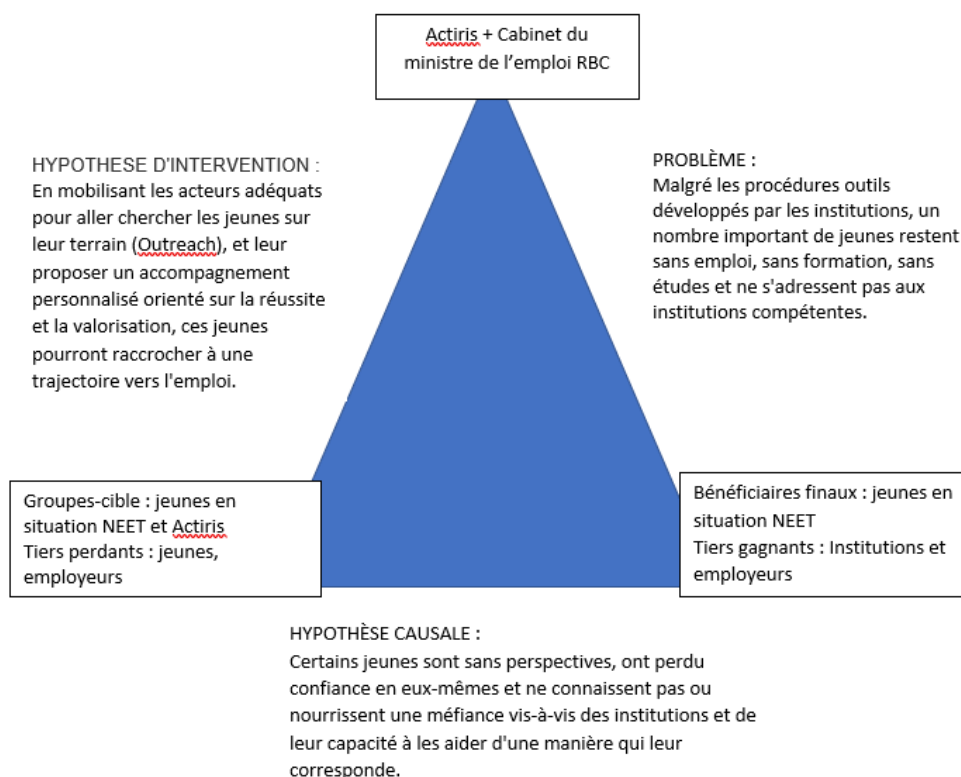
- S'assurer de la pertinence de la mesure : répond-t-elle aux besoins des jeunes NEET bruxellois ? La mesure, en l'état, est-elle pertinente pour ce public ?
- S'assurer de l'efficacité de la mesure : permet-elle aux jeunes NEET de renouer contact avec les institutions et d'avancer dans leur projet professionnel ?

2.1. Résultats atteints

2.1.1. Renouer le contact et la confiance dans les institutions

L'objectif principal de la mesure Accompagnement de jeunes NEET est « de permettre aux jeunes initialement considérés dans une situation de décrochage de renouer le contact et la confiance dans les institutions afin qu'ils puissent mettre en œuvre un projet professionnel ». ²¹

Une grille de lecture de l'objet de cet appel à projet peut être le « triangle des acteurs ». Elle permet de mettre en évidence l'objectif de cette mesure via la définition du « problème », les 3 acteurs en jeu et les hypothèses causales et d'intervention. L'hypothèse d'intervention se vérifie-t-elle ? Les bénéficiaires de la mesure ont-ils raccroché à une trajectoire vers l'emploi ?



Globalement la mesure a permis aux jeunes bénéficiaires de renouer le contact avec les institutions et/ou de se raccrocher au marché du travail. L'objectif principal de la mesure a été atteint.

Les partenaires ont pu trouver/toucher/atteindre ce public, qui a peu confiance dans les institutions. Ils ont pu créer un lien de confiance avec ce public spécifique. Ils ont pu les convaincre à suivre un accompagnement avec eux. Ils ont pu les remobiliser et les mettre en contact avec les employeurs (jobdays, visites chez les employeurs). Ils ont pu trouver des solutions par rapport à leur besoins

²¹ Actiris, Cahier des charges 1 de l'appel à projets Accompagnement des jeunes NEET 2019-2023.

spécifiques (par exemple des problématiques pas liées à l'emploi – gestion de dettes, toxicomanie, hébergement, manque de confiance de soi). Les jeunes bénéficiaires ont gagné en autonomie et ils ont eu une expérience directe à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation.

2.1.2. Sorties positives²²

Cette mesure, qui touche un public spécifique, parvient à dépasser les 50% de sorties positives attendues dans des mesures généralistes (et ça malgré les années COVID qui ont eu un impact plus important sur la mise à l'emploi des jeunes).

Près de 62% (cf. ci-dessous) des bénéficiaires ont obtenu une sortie positive (reprise d'études, formations, emploi ou stage) à 12 mois après la sortie de l'accompagnement. D'autres ne sont pas visibles dans les chiffres de view.brussels en tant que sorties positives, mais ont trouvé des opportunités d'emploi de courte durée.

Nombre de sorties en 2020 de la mesure – résultats à 12 mois après la sortie²³ :

Action de travail de min. 28 jours, formation, reprise d'études ou stage débuté entre la date de sortie et 12 mois plus tard

		Sorties	Emploi de min. 28 j.	Formation	Stage (First, FPI, etc.)	Sortie positive	Taux de sortie positive
Sexe	Hommes	215	116	24	4	134	62,3%
	Femmes	128	63	15	5	78	60,9%
Âge	< 25 ans	229	117	24	7	138	60,3%
	25 à 29 ans	114	62	15	2	74	64,9%
Niveau d'études	Faible	130	65	15	2	78	60,0%
	Moyen	110	52	13	2	62	56,4%
	Élevé	32	23	2	1	25	78,1%
	Étranger *	71	39	9	4	47	66,2%
Durée d'inactivité	< 6 mois	164	85	16	6	97	59,1%
	6 à 11 mois	64	32	9	2	42	65,6%
	1 an ou +	115	62	14	1	73	63,5%
Nationalité	Belgique	199	97	23	3	115	57,8%
	Étranger UE	42	27	3	1	30	71,4%
	Étranger hors UE	102	55	13	5	67	65,7%
Total		343	179	39	9	212	61,8%

* Diplôme étranger sans équivalence belge

Pour les sortants de la mesure en 2020, 61,8% de sorties positives en 2020 (malgré la crise sanitaire) dont :

- Plus de 63% de jeunes avec une durée d'inactivité de plus de 6 mois,
- Plus de 65% de jeunes étrangers UE et hors UE,
- Plus de 64,9% de jeunes de 25 à 29 ans,
- Pas beaucoup de sorties vers des stages.

2.1.3. Actions positives

Le cahier des charges Accompagnement des jeunes NEET a été également innovant, notamment, par l'introduction des actions positives. Les actions positives sont les actions qu'une personne a entreprises

²² Les sorties positives mesurées par view.brussels (l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation) sont soit des actions de travail de min. 28 jours, de formation, de reprise d'études ou de stage à la fin de l'accompagnement ou à un moment donné.

²³ view.brussels (données administratives de la BCSS).

pendant ou à la fin de son parcours et 6 mois plus tard. Sont considérées comme actions positives notamment les résultats suivants :

- Ouverture d'un plan d'action individualisé (PAI) chez Actiris ;
 - Entrée dans une mesure d'accompagnement généraliste, par exemple : ARAE/GRAE, Mission Locale/ Lokale Werkwinkel ;
 - Entrée en Service Citoyen ;
 - Entrée en mentorat ; entrée en formation de renforcement de compétences non qualifiante (formation langues, TIC, remise à niveau calcul, ...) ;
 - Entrée en accompagnement pour la création de son propre emploi (partenaires ACE d'Actiris, Guichet d'économie locale, et autres structures) ;
- Bénévolat, volontariat.

Le cahier des charges a également prévu que les opérateurs puissent proposer dans leurs dossiers de candidature d'autres actions positives, ainsi que la manière de les comptabiliser, toutefois l'attention reste portée sur l'objectif du projet : la remise à l'emploi ou la réactivation des démarches par le jeune (être de nouveau en contact avec les institutions et/ou le monde de l'emploi). Sur bases des propositions des partenaires, une liste d'actions positives a été développée :

- Action Sport
- Action Créativité
- Action Développement Personnel
- Action Citoyenneté
- Renforcement de compétence
- Orientation Sectorielle
- Action Ambassadeur-Inspirateur

Le cahier des charges précise, « Etant donné l'orientation résultat de l'appel à projets, la grande flexibilité laissée aux opérateurs, l'indispensable adaptabilité des actions pour mettre l'atteinte des objectifs avec le jeune au centre du projet, un taux de 80% de sorties positives et/ou d'actions positives est attendu dans les 6 mois après la sortie. »

Parmi les partenaires de la mesure, 3 d'entre eux « ont annoncé un taux de sorties positives supérieur aux taux d'actions positives, 4 ont annoncé l'inverse, et 2 ont anticipé une même part d'actions et de sorties positives. »²⁴

Entre 2019 à 2021, ce sont surtout les actions « Renforcement de compétence » et « Développement personnel » qui ont été utilisées par l'ensemble des partenaires.

Les partenaires ne comprennent pas toujours que les actions positives sont des actions qu'ils font eux-mêmes et que les actions complémentaires sont des actions qu'ils font avec des jeunes transmis par un autre partenaire. Il n'est pas clair pour les partenaires s'ils peuvent lier une action positive à une action complémentaire. Actuellement, il n'est pas demandé à un partenaire expéditeur d'encoder une action positive pour le même jeune. Comme elle est normalement encodée par le partenaire récepteur comme une action complémentaire, elle figure dans le dossier du jeune et n'a donc pas besoin d'être marquée à nouveau comme une action positive avec le partenaire expéditeur.

Nous ne pouvons pas mesurer le chemin parcouru par le chercheur d'emploi à partir de ces informations (nombre de PAI et nombre d'actions enregistrées dans le dossier d'un demandeur d'emploi), car elles ne reflètent pas nécessairement un résultat ou une évolution. Elles sont le reflet d'une action menée à un moment donnée et pas le résultat. La question essentielle ici est de savoir comment mesurer l'évolution personnelle d'un demandeur d'emploi.

2.2. Méthodologie

2.2.1. Des méthodologies

²⁴ Evaluation Initiative Emploi Jeune (IEJ) et Garantie Jeunes - Programme Opérationnel Fonds Social Européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale, IDEA Consult, 3ième rapport, mars 2022, p. 64.

Les partenaires ont utilisé des méthodologies spécifiques, diverses et adéquates :

- Suivis individuels : 1 partenaire
- Suivis individuels et des actions de groupe : 3 partenaires ;
- Suivis individuels avec actions de groupes à la carte (le jeune choisit les groupes qui lui conviennent) : 3 partenaires ;
- Actions de groupe : il y a des groupes fermés (objectif : peer to peer et intelligence collective – 4 partenaires) et des groupes ouverts à tous (objectif : contenu – 2 partenaires).

Pour tous les partenaires, il y a un suivi individuel dans la phase post-accompagnement.

2.2.2. Outreach

La phase outreach est nécessaire et pertinente. C'est une étape importante et essentielle pour créer du lien et toucher le public de jeunes en situation NEET. Cette étape demande de l'expertise de la part du prestataire de service.

Les méthodologies d'outreach des partenaires sont adéquates pour les jeunes en situation NEET préalablement inscrits à Actiris. Elle se sont montrées limitées pour les jeunes en situation NEET non-inscrits à Actiris ou inscrits à Actiris en catégorie passive (10% des bénéficiaires).

La note de Tracé Brussel signale que « NEET-trajectbegeleiders aangeven dat een outreach fase een belangrijke fase is om vertrouwen te winnen van een jongere. Ze worden in hun vertrouwde omgeving aangesproken en er wordt ruimte geboden om te wennen aan de trajectbegeleider en na te denken over hun loopbaan. »²⁵

On voit que les partenaires utilisent des différentes façons de faire l'outreach. Par exemple, un partenaire dispose d'une caravane sur son site de permanence qu'il utilise pour rencontrer et fixer des rendez-vous aux jeunes, et gère une salle de sport où les jeunes peuvent expérimenter, mettre en place leur propre projet de danse ou de boxe ou se joindre aux activités régulières. Ils y travaillent également avec des partenaires locaux. D'autres partenaires utilisent un large réseau de partenaires (socioculturels).

On note :

- Cluster de 2 partenaires qui touchent des jeunes non-inscrits, sans aller dans les quartiers, en ayant un réseau avec les écoles secondaires et d'autres acteurs proches de l'enseignement.
- Cluster de 4 partenaires qui touchent des jeunes inscrits en allant dans les quartiers (parcs, cafés, coins des rues). Il est important que la personne qui le fasse soit expérimentée.

On constate qu'il est nécessaire pour les partenaires de disposer de personnes de référence et d'un réseau large et diversifié :

- Avec des agents de première ligne comme les gardiens de la paix, agents de prévention, travailleur/éducateurs de rue, ...
- Avec le monde de l'enseignement : Accueil en Milieu Ouvert (AMO), antenne scolaire, centre PMS, planning familiaux, foyer pour jeunes,
- Avec le monde socio-culturel : maisons des jeunes, maisons de quartier, clubs de sports, centre de fitness,
- Concernant les autres problématiques : sdf, toxicomanie, handicap, santé mentale, ...
- Bouche à l'oreille des bénéficiaires et de leurs réseaux (amis, familles).

Cette nécessité est importante mais pas suffisante. En effet, l'identité du partenaire semble avoir un impact sur sa capacité à toucher ce public. « Les partenaires déjà connus avaient, naturellement, une longueur d'avance dans leur capacité à atteindre les jeunes ».²⁶

²⁵ Tracé Brussel, Brusselse jongeren op de arbeidsmarkt, note externe, 28/11/2022, p. 7.

²⁶ Evaluation Initiative Emploi Jeune (IEJ) et Garantie Jeunes - Programme Opérationnel Fonds Social Européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale, IDEA Consult, 3ième rapport, mars 2022, p. 67.

2.2.3. Méthodologie libre et innovation

Avec cette mesure, l'innovation et des approches nouvelles et adaptées aux jeunes en situation NEET étaient visées. Le cahier des charges permet aux partenaires de définir dans leur dossier de candidature leurs actions et leurs méthodes. Une grande liberté a été donnée aux partenaires pour réaliser leurs accompagnements selon leurs expériences et leurs pratiques.

Grâce à la liberté méthodologique et à la durée d'accompagnement, Actiris s'est assuré une grande diversité de candidatures pour toucher un maximum de profils NEET différents. En effet, Actiris ne disposait pas de l'expertise méthodologique par rapport au public NEET.

La mesure de partenariat d'Actiris Accompagnement de jeunes NEET a été valorisée au sein du PES Network (réseau européen de Services Publics de l'Emploi) pour son caractère innovant. Dans le cadre de l'année européenne de la jeunesse 2022, le PES Network a réalisé une vidéo²⁷ qui présente la manière dont les services publics de l'emploi (SPE – ou bien PES, Public Employment Services en anglais) travaillent – souvent avec des organisations partenaires – pour soutenir la transition des jeunes vers le marché du travail.

La mesure de partenariat Accompagnement de jeunes NEET a été intégrée dans cette vidéo aux côtés de deux autres mesures des PES italien et norvégien. Les points mis en avant ont été la richesse des partenariats, la flexibilité méthodologique et la diversité des approches de rencontre du jeune. L'importance de mettre le jeune au centre de l'accompagnement est aussi ressortie. L'intérêt se porte également sur l'aspect multi-partenarial et l'accompagnement individuel du jeune.

La liberté méthodologique a permis de s'adapter aux besoins (notamment COVID) et de faire évoluer le cadre en cours de route. Un des partenaires a connu plus de difficultés en termes de réalisation. En effet, son projet était axé sur la mise en place d'une pièce de théâtre. Aussi, il n'a pas été évident de s'adapter aux différents confinements et restrictions sur le nombre de personnes dans une même pièce.

2.2.4. Facteurs de réussite

Des facteurs de réussite ont été observés :

- Une approche intégrée :
 - ⇒ Passage de flambeau entre les acteurs (Actiris/partenaires, partenaires/autres institutions, partenaires/employeurs) : avoir un contact direct, pouvoir amener le jeune vers l'autre acteur ;
- Développer des relations avec les entreprises (l'ensemble des partenaires ont eu cette pratique) : développer des partenariats avec des entreprises pour assurer une sortie durable, obtenir des emplois et des modalités d'intégration privilégiées dans l'entreprise pour les jeunes, soutenir le jeune et contribuer à son intégration dans l'entreprise.
- Méthodologie :
 - ⇒ Flexibilité, disponibilité et accessibilité des ETP des partenaires pour le jeune ;
 - ⇒ Suivi du jeune – le suivre au plus près pour l'accrocher et éviter un décrochage – une approche individuelle est nécessaire ;
 - ⇒ Fréquence : régulière et intense dans le suivi a de l'impact ;
 - ⇒ Mettre les jeunes dans une dynamique positive ;
 - ⇒ Coaching dirigé Solution ;
 - ⇒ Approche holistique : répondre aux besoins du jeune qui dépassent l'emploi (autres problématiques : dettes, hébergement, santé mentale...)
 - ⇒ Valoriser les quick wins ;
 - ⇒ Respecter le rythme du jeune ;
 - ⇒ Développer l'entraide entre pairs ;
 - ⇒ Ecoute active dans un environnement non formel ;
 - ⇒ (Personne de) confiance : aller vers le jeune, « le fait de lui manifester de l'intérêt, de le valoriser et d'entendre qu'il a certainement des comportements inadéquats et inappropriés, mais que ce sont sans doute les seuls qu'il a trouvés pour exprimer son mal-être, le fait de se

²⁷ Commission's YouTube channel, consulté le 19/08/2022 : <https://youtu.be/k7Oj5fCIXil>

- sentir non jugés et au contraire soutenu et entendu. Dans 90% des cas, il accepte notre proposition de rencontre »²⁸ ;
- ⇒ Parler la langue des jeunes : traduire et montrer ce que les institutions peuvent apporter ;
 - ⇒ Travailler sur les discriminations et l'intériorisation de celles-ci.
- ⇒ Dossier à plusieurs partenaires :
- Mise en route plus simple et efficace pour les opérateurs qui étaient déjà en partenariat ;
 - Dans le cas inverse, il a fallu du temps pour que les partenaires apprennent à collaborer et transformer le projet théorique en parcours innovant, performant et opérationnel.
- Ressources humaines :
- ⇒ Meilleur taux de réalisation quand l'équipe du partenaire est stable ;
 - ⇒ Personnel des partenaires accompagnant les jeunes - ETP :
 - Pas simple pour les partenaires de recruter. Les compétences pour ce poste sont nombreuses. La personne doit aussi être extrêmement flexible et disponible. Plusieurs impacts :
 - Turn over dans certaines équipes,
 - Le nombre d'ETP prévu dans la mesure n'a pas pu être utilisé.
 - ⇒ Compétences spécifiques nécessaires :
 - Être bienveillant,
 - Sécuriser le cadre, ne pas juger,
 - Être patient,
 - Être assertif,
 - Être réaliste,
 - Être persévérant,
 - Être flexible,
 - Être optimiste,

2.2.5. Durée de l'action :

La durée moyenne d'un accompagnement entre 2019 et 2021 est de 389 jours, c'est-à-dire environ 13 mois.

Le partenaire réalisant l'accompagnement le moins long a une moyenne d'environ 10 mois

Le partenaire réalisant l'accompagnement le plus long a une moyenne d'environ 17 mois.

Après 6 mois d'inactivité dans le dossier IBIS, l'accompagnement se clôture automatiquement.

Les données ci-dessous montrent la répartition du nombre d'années d'accompagnement sur base des personnes ayant quitté la mesure fin 2021.

4 ans à 3 ans : 26 personnes
2 ans à 3 ans : 165 personnes
1 an à 2 ans : 400 personnes
0 an à 1 an : 721 personnes

2.2.6. Actions complémentaires :

Le cahier des charges Accompagnement des jeunes NEET offre la possibilité d'utiliser des « actions complémentaires ». « Afin d'offrir les opportunités pertinentes et nécessaires au jeune, il est permis qu'un jeune bénéficie en même temps de plusieurs actions (projets), tant qu'elles sont complémentaires, c'est-à-dire : l'autre action n'est pas offerte par le partenaire au sein du même projet, elle est pertinente dans le parcours du jeune et elle est limitée dans le temps. La complémentarité de l'action est argumentée dans le dossier du jeune chez le partenaire (par exemple dans un plan d'action). »

²⁸ Catherine Sztencel, Odyssee asbl, dans L'insertion, « Dossier complet : les jeunes en ISP », FEBIPS, n°131 & 132, 12/2022.

« Cette spécificité de la mesure est considérée comme une force par les partenaires et évite les effets de concurrence entre partenaires. »²⁹

L'accompagnateur du jeune chez le partenaire NEET reste dans tous les cas la référence centrale pour le jeune ainsi que pour les autres partenaires, tout au long du parcours.

L'autre action peut faire partie d'un projet financé :

- Par Actiris dans un autre cadre de partenariat que l'appel à projets présent ;
- Par un autre pouvoir subsidiant ;
- Dans le cadre du présent appel à projets.

Une action complémentaire implique toujours une action avec un jeune qui est accompagné par un autre partenaire NEET. L'idée d'un référent est essentielle ici, afin que le jeune reste en accompagnement uniquement chez le partenaire où il a commencé le suivi NEET. Pour offrir au jeune un accompagnement supplémentaire, des opportunités supplémentaires et un élargissement des horizons, des actions complémentaires avec d'autres partenaires peuvent être proposées dans le parcours du jeune.

Contrairement aux actions positives, il n'y a pas d'indicateurs de résultats associés aux actions complémentaires, et il n'y a pas de valorisation de l'action pour le partenaire bénéficiaire. Ces deux éléments semblent être la principale explication du fait que les partenaires n'ont pas ou peu utilisé les actions complémentaires. Ainsi, un partenaire qui emmène des jeunes en consultation chez un autre partenaire NEET sur une activité n'est pas indemnisé pour cela et ne peut pas la désigner comme une activité. En effet, l'accent est mis sur la relation de confiance avec le partenaire chez qui le jeune a commencé le suivi. En outre, envoyer un jeune en action positive ou en action complémentaire NEET nécessite beaucoup d'effort dans les 2 sens, de suivis et d'encodages. De plus, les actions complémentaires nécessitent une connaissance approfondie de l'orientation et des actions des autres partenaires, ce qui n'est pas toujours le cas. Enfin, en raison de contraintes techniques, il n'est pas possible de faire des actions complémentaires dans une Mission Locale ou un ARAE.

Le rapport HIVA indique, en ce qui concerne l'utilisation des actions complémentaires, que « The coach from the second organisation is doing a job that is not valorised in the official framework and assessment processes. It would make sense to better valorise the fact that the NEET actually often needs to be accompanied by different organisations during his journey, its needs evolve and can be fulfilled by the measures and activities offered in the different partner organisations. »³⁰

2.3. Coût

2.3.1. Coût par accompagnement sur un an et coût par chercheur d'emploi distinct

La moyenne du coût d'un accompagnement sur un an, entre 2019 et 2021, est d'environ 2.300 euros. Il se peut qu'une même personne bénéficie d'un accompagnement dans l'année n et puis d'un accompagnement (la suite) dans l'année n+1. En effet, la durée de l'accompagnement (cf. ci-dessus) est de plus d'un an.

La moyenne du coût d'un accompagnement par chercheur d'emploi distinct, entre 2019 et 2021, est d'environ 3.200 euros pour la durée de l'accompagnement. Il s'agit du coût pour l'ensemble du parcours pour un chercheur d'emploi. Ce coût peut être sur plusieurs années (année n + année n+1).

La moyenne du coût d'un accompagnement par chercheur d'emploi distinct des 4 meilleurs partenaires en termes de résultats atteints est d'environ 2.500 euros. La moyenne des coûts par accompagnement sur un an des 4 meilleurs partenaires en termes de résultats atteints est d'environ 1.880 euros.

Le profil de jeunes en situation NEET n'a pas d'impact sur le coût de l'accompagnement. Un partenaire qui touche des jeunes non-inscrits et des jeunes en catégorie 16, fait partie du cluster ayant le coût le plus bas. Un autre partenaire touche des jeunes en catégorie 16 et fait partie du cluster des partenaires

²⁹ Evaluation Initiative Emploi Jeune (IEJ) et Garantie Jeunes - Programme Opérationnel Fonds Social Européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale, IDEA Consult, 3ième rapport, mars 2022, p. 68.

³⁰ Guisset, A., Van Herreweghe, D., Havermans, N., Dessers, E., Goesaert, T., & Resteigne, D. (2022). Integrating NEETS in society through employment, recruitment and training in the Belgian Defence. Work Package 1: Setting the scene. HIVA KU Leuven, p. 49.

ayant le coût le plus haut. Un partenaire fait partie du cluster des partenaires au coût d'accompagnement le plus haut et ne touche pas spécialement un public plus fragilisé. « Les partenaires qui accompagnent les jeunes les plus éloignés du marché de l'emploi ne sont pas pour autant ceux qui ont l'accompagnement le plus coûteux, et au contraire, ceux qui accompagnent proportionnellement moins de jeunes éloignés n'ont pas un accompagnement moins coûteux. »³¹

Aussi, nous rejoignons la conclusion d'IDEA Consult. Le rapport intermédiaire IDEA Consult³² met en avant les disparités dans le coût moyen par chercheur d'emploi (subventions effectives/nombre effectif de chercheurs d'emploi accompagnés) et explique que ces différences sont peu objectivées. En effet, nous constatons une disparité dans les coûts par accompagnement par partenaire sans que cela ait un impact sur les résultats.

2.3.2. Efficacité des coûts :

L'efficacité des coûts est le coût réel (subvention effective) par chercheur d'emploi qui connaît une sortie positive³³.

L'efficacité des coûts a été calculée à partir de la subvention effective par partenaire en 2019 et le nombre de sortants en sorties positives en 2020. En effet, la durée de l'accompagnement étant de plus d'un an, il s'agit de calculer les effets l'année qui suit. Les données de sortants n'existent pas encore pour l'année 2021 lors de la rédaction du rapport.

L'efficacité des coûts pour les 4 meilleurs partenaires en termes de résultats atteints est de 5.662,5 euros.

2.3.3. Utilisation de la subvention :

La subvention a globalement été utilisée à plus de 80%.

Année	Subvention maximale octroyée	Subvention effective	Pourcentage d'utilisation
2019	1.664.403,28	1.492.701,94	90%
2020	1.664.403,28	1.408.446,20	85%
2021	2.120.816,77	1.905.839,40	90%

2.3.4. Utilisation des ETP :

On constate que, pour les années 2019 à 2021 :

- La majorité des ETP (+/- 90%) ont un niveau de qualification équivalent à l'enseignement supérieur (court ou long).
- La majorité des ETP (+/- 85%) ont entre 0 et 9 années d'expérience.
- Seul 12% des ETP ont un niveau de qualification équivalent au secondaire.

De plus, il apparaît que plusieurs partenaires imputent plusieurs agents sur 1 ETP. Par exemple, un partenaire impute 7 agents pour un total de 3,5 ETP dont 1 agent pour 0,13 ETP, un autre pour 0,02 ETP et un autre pour 0,05 ETP (dossier NEET 2021).

Cette problématique est dégagée par le service Support Partenariat, le Service FSE et le service Partenariats Privé. Elle apparaît également dans d'autres mesures de partenariats.

³¹ Evaluation Initiative Emploi Jeune (IEJ) et Garantie Jeunes - Programme Opérationnel Fonds Social Européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale, IDEA Consult, 3ième rapport, mars 2022, p. 76.

³² Ibid. p. 75.

³³ Actiris, Kristof Devuyt, « Analyse des indicateurs dans les conventions de partenariat d'Actiris portant sur l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Etat des lieux et propositions d'amélioration pour parvenir à une gestion plus globale des prestations », 2021.

2.3.5. Indicateur de réalisation et caseload

Sur base des données de statistiques de Date Warehouse (DWH)³⁴, le taux de réalisation moyen des actions entre 2019 et 2021 est de 104%. Les partenaires ont réalisé plus d'actions qu'attendu. L'indicateur de réalisation de la mesure a été largement atteint.

Indicateur de réalisation	Nombre d'accompagnement à réaliser	Nombre d'accompagnements réalisés	Pourcent de réalisation pour l'année
2019	588	510	87%
2020	588	641	109%
2021	704	817	116%
Moyenne entre 2019 et 2021	626	656	104%

En 2019, l'indicateur est en-dessous des 100%. « Cela indique que la première année étant bien une année de démarrage et qu'il peut donc nécessiter une année de calibrage pour que le partenaire soit à l'aise dans la mesure et la méthodologie développée. »³⁵

Entre 2019 et 2021, sur un total de 1.968 accompagnements, ce sont 1.409 personnes distinctes qui ont été accompagnées. Cela donne une moyenne annuelle de 470 bénéficiaires et 656 accompagnements.

L'ensemble des actions de la mesure ont été réalisées avec moins d'ETP que prévu (pas toujours évident de recruter du personnel pour ce type de fonction).

	Nombre d'ETP octroyés	Nombre d'ETP utilisé
2019	22,96	19,2
2020	22,96	16,99
2021	26,58	22,79

Pour chacun des 4 objectifs du cahier des charges de la mesure, les partenaires ont estimé un coût par ETP, un temps de travail et un niveau d'expérience et de certification. Dans leur dossier de candidature, cette estimation a ensuite été négociée avec Actiris.

Les caseloads de la majorité des partenaires ont été largement dépassés. Les partenaires ne se sont pas limités à ce que la convention prévoyait comme indicateur.

La moyenne du caseload en termes d'accompagnement sur un an (2020 et 2021)³⁶

- 3 groupes se dégagent :
 - + de 40 accompagnements sur un an/ETP : 3 partenaires
 - + de 30 accompagnements sur un an/ETP : 4 partenaires
 - < de 30 accompagnements sur un an/ETP : 2 partenaires
- La moyenne du caseload par accompagnement sur un an (2019 à 2021) est de 33,5.
- La moyenne du caseload par accompagnement sur un an³⁷ (2020 et 2021) est de 37.
- La moyenne du caseload par accompagnement sur un an (2020 et 2021) des 4 meilleurs partenaires en termes de résultats atteints est de 38. (La moyenne pour 2019 à 2021 est de 37).

³⁴ NEET Total Suivi Convention. Attention, les données des 2 partenaires qui ont quitté la mesure ont été enlevées en 2019 du total des actions à réaliser dans le cadre de la mesure.

³⁵ Evaluation Initiative Emploi Jeune (IEJ) et Garantie Jeunes - Programme Opérationnel Fonds Social Européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale, IDEA Consult, 3ième rapport, mars 2022, p. 72.

³⁶ Pour les années 2020 et 2021 : 2019 étant une année de démarrage.

³⁷ Idem

La moyenne du caseload en termes d'accompagnement par chercheur d'emploi distinct est de 24.

La moyenne du caseload par accompagnement par chercheur d'emploi distinct des 4 meilleurs partenaires en termes de résultats atteints est de 27.

2.3.6. Barèmes du mode de subventionnement

La conclusion majeure de cette analyse est que l'utilisation de 12 barèmes est à la fois énergivore et complexe pour les partenaires et les services en interne.

Conclusions

Actiris a lancé en 2018 un appel à projet innovant « Accompagnement de jeunes NEET » afin de répondre aux besoins des jeunes en situation NEET auxquels Actiris n'avait pas de réponse par un manque de connaissance et d'expertise. Cet appel lui a permis de s'entourer de prestataires de service compétents et experts.

Ce rapport permet de répondre à l'obligation du cahier des charges « Accompagnement de jeunes NEET 2019-2023 ». L'évaluation porte sur les années 2019 (année de démarrage de la mesure), 2020 (année de la crise sanitaire) et 2021 (année durant laquelle la mesure a été renforcée via l'appel à projet lancé en 2020).

Les bénéficiaires de la mesure sont des jeunes en situation NEET (ni à l'emploi, ni en formation et ni aux études) inscrits ou non à Actiris. Le profil de ces jeunes est hétérogène. Le point commun est qu'ils cumulent des fragilités. Nous avons constaté que par rapport au profil des jeunes chercheurs d'emploi de 18 à 30 ans en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) la mesure a accompagné plus d'hommes, plus de personnes d'un niveau de qualification faible, plus de personnes avec une durée d'inactivité inférieure à 6 mois ou plus longue que 24 mois. Les témoignages recueillis sur le terrain confirment que les bénéficiaires de la mesure sont des jeunes éloignés du marché de l'emploi ou en rupture avec les institutions.

L'évaluation montre que ces jeunes peuvent être inscrits à Actiris dans des catégories actives. Ce sont, par exemple, des jeunes qui ne répondent pas aux convocations ou qui ont été inscrits par un tiers (éducateurs, parents...) pour conserver leurs droits. Une confusion sur le public-cible a été pointée. En effet, il existe plusieurs définitions du concept NEET (âge, rapport aux institutions, fragilités). Une demande de définition claire est ressortie de l'évaluation.

Le jeune en situation NEET en RBC a vécu plusieurs mauvaises expériences avec une institution, il ne comprend pas le fonctionnement d'Actiris, a une méfiance à l'égard des institutions et a un passé complexe, des fragilités cumulées (intérieurisation des discriminations, exclusion, addictions...) et un parcours en dent de scie (plusieurs décrochages successifs). Géraldine André et Andrew Crosby expliquent que « les sentiments de non-appartenance et de discrimination sont les deux traits les plus communs entre NEET et les plus distinctifs par rapport aux non-NEET. »³⁸ Autrement dit, c'est le fait de ne pas se sentir appartenir à la société et de se faire discriminer qui prédominent.

On observe que chaque partenaire travaille avec des publics de jeunes en fonction de ses caractéristiques, de son ADN (entre autres : ses missions, ses statuts).

Entre 2019 et 2021, ce sont plus de 1.900 accompagnements de jeunes qui ont été réalisés pour un budget annuel d'environ 1.600.000 euros (en 2021 budget de 2.000.000 euros). Le renforcement de la mesure par le lancement d'un appel à projet restreint en 2020 a permis d'augmenter le budget d'environ 500.000 euros/an (pour 2021, 2022 et 2023). La moyenne de l'indicateur de réalisation de la mesure entre 2019 et 2021 est de 104%. L'ensemble des actions de la mesure ont été réalisées avec moins d'ETP que prévu (entre autres parce que ce n'est pas toujours évident de recruter du personnel pour ce type de fonction).

Certains partenaires ont même presque doublé leurs indicateurs de réalisation. Nous ne constatons pas d'impacts sur la réalisation des actions lors de la crise sanitaire sauf pour le partenaire qui avait créé son projet autour de la mise en place d'une pièce de théâtre. Le cahier des charges laisse une liberté méthodologique aux partenaires, ce qui leur a permis de s'adapter à la crise et de proposer de nouvelles façons de faire pour atteindre les objectifs.

Les méthodologies d'outreach des partenaires sont adéquates pour les jeunes en situation NEET préalablement inscrits à Actiris. Elle se sont montrées limitées pour les jeunes en situation NEET non-inscrits à Actiris ou inscrits à Actiris en catégorie passive (5% des bénéficiaires). L'identité du partenaire

³⁸ Brussel Studies, Géraldine André et Andrew Crosby, Être ou ne pas être NEET ? La complexité des transitions études-marché de l'emploi à Bruxelles, n°175, 23/01/2023, p. 5.

semble avoir un impact sur sa capacité à toucher ce public. « Les partenaires déjà connus avaient, naturellement, une longueur d'avance dans leur capacité à atteindre les jeunes ».³⁹

L'évaluation dégage des facteurs de réussite concernant la méthodologie. Ceux-ci confortent les principes et les actions reprises dans le cahier des charges. Deux éléments supplémentaires ressortent. Le premier concerne les ressources humaines. La personne qui travaille avec ces jeunes doit disposer de compétences particulières, d'expériences et être largement disponible (travailler en fin de journée, aux horaires des jeunes). Les équipes stables atteignent de meilleures performances. Le deuxième concerne le développement d'une approche intégrée. Il ressort qu'il est important de développer un réseau large et de qualité pour réaliser l'outreach (par exemple, tisser des liens avec des maisons de jeunes, des centres de sport...) et également pour réaliser le post-accompagnement (par exemple, créer des liens rapprochés avec des entreprises pour construire des opportunités et accompagner à l'intégration du jeune dans l'entreprise). Le passage de flambeau entre ces acteurs dans l'écosystème est primordial pour atteindre des résultats.

Ce rapport nous a également permis de montrer que la mesure est efficace. Globalement la mesure a permis aux jeunes bénéficiaires de renouer le contact avec les institutions et/ou de se raccrocher du marché du travail. Cette mesure parvient à dépasser 50% de sorties positives et ça malgré les années COVID qui ont eu un impact plus important sur la mise à l'emploi des jeunes). Près de 62% des bénéficiaires ont obtenu une sortie positive (reprise d'études, formations, emploi ou stage). D'autres encore ont trouvé des opportunités d'emploi de courte durée et ne sont pas visibles dans ce pourcentage.

Ce rapport permet de montrer la pertinence de la mesure. Elle a répondu aux besoins des jeunes en situation NEET. Elle apporte une valeur ajoutée par rapport aux mesures de partenariats actuelles existantes. De plus, elle complète les autres offres de services d'Actiris. « *La mesure NEET est une mesure qui se distingue des autres mesures d'accompagnement à l'emploi des jeunes de par la flexibilité qu'elle laisse aux partenaires ainsi que par le public qu'elle vise. Elle constitue une mesure originale et unique dans l'atteinte et l'activation des jeunes NEET.* »⁴⁰

Concernant les coûts, l'évaluation nous amène à rejoindre la conclusion d'IDEA Consult. Le rapport intermédiaire IDEA Consult⁴¹ met en avant les disparités dans le coût moyen par chercheur d'emploi (subventions effectives/nombre effectif de chercheurs d'emploi accompagnés) et explique que ces différences sont peu objectivées. En effet, nous constatons une disparité dans les coûts par accompagnement par partenaire sans que cela ait un impact sur les résultats. La moyenne du coût d'un accompagnement sur un an, entre 2019 et 2021, est d'environ 2.300 euros. La moyenne du coût d'un accompagnement par chercheur d'emploi distinct, entre 2019 et 2021, est d'environ 3.200 euros pour la durée de l'accompagnement. Il s'agit du coût pour l'ensemble du parcours pour un chercheur d'emploi. L'efficacité des coûts pour les 4 meilleurs partenaires en termes de résultats atteints est de 5.662,5 euros.

On constate que, pour les années 2019 à 2021, la majorité des ETP (+/- 90%) ont un niveau de qualification équivalent à l'enseignement supérieur (court ou long). La moyenne du caseload en termes d'accompagnement est de 33,5 accompagnements sur un an par ETP et de 24 accompagnements par chercheur d'emploi distinct. Les caseloads de la majorité des partenaires ont été largement dépassés. Les partenaires ne se sont pas limités à ce que la convention prévoyait comme indicateur.

Concernant le mode de subventionnement, la conclusion majeure est que l'utilisation de 12 barèmes est à la fois énergivore et complexe pour les partenaires et les services en interne.

Il ressort de l'évaluation que la mesure s'intègre dans l'écosystème. Il semblerait qu'il n'y a pas eu de recouvrement de public avec les autres projets soutenus par la Garantie Jeunesse en RBC. Cependant, il apparaît que des liens avec l'écosystème peuvent encore être plus développés (partenaires entre eux, avec les différentes mesures d'Actiris, avec les services internes d'Actiris).

³⁹ Evaluation Initiative Emploi Jeune (IEJ) et Garantie Jeunes - Programme Opérationnel Fonds Social Européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale, IDEA Consult, 3ième rapport, mars 2022, p. 67.

⁴⁰ Ibid., p. 77.

⁴¹ Ibid., p. 75.

Plusieurs acteurs nous ont signalé qu'Actiris est perçu par les jeunes comme une instance de contrôle. Le langage utilisé par Actiris n'est pas compris par les jeunes. Il est à noter un manque de compréhension du vocabulaire et de la procédure administrative dans le chef du public jeune. Les partenaires sont des interprètes, des traducteurs de l'institution pour les jeunes.

L'analyse de besoins nous montre que c'est une mesure nécessaire dans le paysage de l'écosystème bruxellois. Le taux de jeunes en situation NEET de 18 à 29 ans est de 14,2% en RBC en 2021. Le nombre de jeunes en situation NEET a diminué au cours de ces dernières années, ce qui est positif. En revanche, on note que :

- Les impacts de la crise sanitaire ne sont pas encore totalement connus,
- Les problématiques des jeunes fragilisés se sont renforcées (augmentation du nombre de jeunes ayant recours au RIS/E, augmentation des problèmes de santé mentale, taux de chômage le plus élevé dans le croissant pauvre de la RBC),
- Le taux de décrochage scolaire reste élevé,
- Il y a des territoires en RBC dépourvus de structures expertes pour ce public,
- Les jeunes francophones en situation NEET domiciliés dans la périphérie de la RBC, et qui font appel aux partenaires NEET, ne peuvent pas être pris en charge par la mesure,
- Le croissant pauvre est toujours existant.

Il y a moins de jeunes en situation NEET en RBC, en revanche la proportion de jeunes lourdement fragilisés dans cette catégorie a augmenté. De nombreux jeunes bruxellois sont en situation de précarité et rencontrent des difficultés à trouver un emploi stable et à pouvoir sécuriser leurs conditions de vie.

Afin de le diminuer et d'atteindre l'objectif de l'Europe de 8,2%, Actiris gagne à relancer un appel à projets en 2023 pour s'entourer d'organisations expertes qui savent toucher, remobiliser et accompagner ce public. « *Il y a un défi d'atteindre ces chercheurs d'emploi invisibles pour les services publics de l'emploi.* »⁴²

⁴² Séminaire de l'OCDE « Intégration sur le marché du travail des migrants et des jeunes », les 14-16/02/23 à Amsterdam.

Bibliographie

Actiris, Cahier des charges de l'appel à projets Accompagnement des jeunes NEET 2019-2023.

Actiris, Contrat de gestion 2017-2022.

Actiris, Kristof Devuyt, « Analyse des indicateurs dans les conventions de partenariat d'Actiris portant sur l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Etat des lieux et propositions d'amélioration pour parvenir à une gestion plus globale des prestations », 2021.

Intervention d'Alin Teclu, chargé de projet Garantie Jeunesse au sein de perspective.brussels, lors du COPIL Garantie pour la jeunesse « chantier 2 Inclusion et insertion sociales, Bilan et enseignements », 24/01/2023.

Brussel Studies, Géraldine André et Andrew Crosby, Être ou ne pas être NEET ? La complexité des transitions études-marché de l'emploi à Bruxelles, n°175, 23/01/2023.

Evaluation Initiative Emploi Jeune (IEJ) et Garantie Jeunes - Programme Opérationnel Fonds Social Européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale, IDEA Consult, 3ième rapport, mars 2022.

Géraldine André, Andrew Crosby, VUB, UCL, Non-recours et transitions études-emploi de jeunes des quartiers populaires de Bruxelles, Innoviris, 09/2022.

Guisset, A., Van Herreweghe, D., Havermans, N., Dessers, E., Goesaert, T., & Resteigne, D. (2022). *Integrating NEETS in society through employment, recruitment and training in the Belgian Defence. Work Package 1: Setting the scene*. HIVA KU Leuven.

L'insertion, « Dossier complet : les jeunes en ISP », FEBIPS, n°131 & 132, 12/2022.

Journal officiel de l'Union européenne, règlement délégué UE 2019/379 de la Commission européenne, 11/03/2019.

Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, Baromètre social – Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2021, Commission communautaire commune.

Séminaire de l'OCDE « Intégration sur le marché du travail des migrants et des jeunes », les 14-16/02/23 à Amsterdam.

Tracé Brussel, Brusselse jongeren op de arbeidsmarkt, note externe, 28/11/2022.

view.brussels, Indicateurs de transition à l'issue d'un accompagnement réalisé par un partenaire d'Actiris, Résultats pour les CE sortis d'un accompagnement en 2019.

view.brussels, Tableau Excel « Données Eurostat 18-24years_taux des NEET_EFT_WSE », 6/09/2022.

Sites internet :

Agence Fonds social européen, Evaluation de la mise en œuvre de l'axe 4 : Mesure 4.1. et Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), Rapport final synthétique, février 2022, p. 18. Consulté le 29/09/2022 : [https://fse.be/fileadmin/sites/fse/uploads/documents/Programmation_14-20/rapports_evaluation/Agence FSE Evaluation du PO Wallonie-Bruxelles2020.eu Rapport d evaluation relatif a l axe 4.pdf](https://fse.be/fileadmin/sites/fse/uploads/documents/Programmation_14-20/rapports_evaluation/Agence_FSE_Evaluation_du_PO_Wallonie-Bruxelles2020.eu_Rapport_d_evaluation_relatif_a_l_axe_4.pdf)

Colloque NEETs : vers une transformation des regards et des pratiques, 6 et 12 mai 2021, initiative de l'Instance Bassin EFE Hainaut Sud en collaboration avec l'UCLouvain et l'Université Libre de Bruxelles

avec le soutien du FNRS. Consulté le 30/08/2022 : 6 mai : <https://youtu.be/wJ0-Xgb2PAw> et 12 mai : <https://youtu.be/T5NQ84c9vhQ>

Commission's YouTube channel. Consulté le 19/08/2022 : <https://youtu.be/k7OjsfCIXjI>

Ledermaier, Mascherini, Massimiliano, Stefanie, Exploring the Diversity of NEETs, Eurofound, 2016. Consulté le 2/12/22 : https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1602en.pdf

RECTEC+ (2016-2019), Compétences transversales. Consulté le 8/12/2021 : <http://rectec.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/135/2021/09/referentiel.pdf>

Reinforcing the Youth Guarantee and replacing the Council Recommendations of 22 april 2013 on establishing a Youth Guarantee. Consulté le 3/06/2023 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C.2020.372.01.0001.01.ENG&toc=OJ%3AC%3A2020%3A372%3ATOC>

StatBel. Consulté le 20/02/2023 : <https://statbel.fgov.be/en/themes/work-training/training-and-education/early-school-leavers#panel-12>

Monitoring socio-économique 2022 : marché du travail et origine, UNIA et SPE Emploi, Travail et Concertation sociale. Consulté le 3/03/2023 : <https://emploi.belgique.be/fr/statistiques>

Step4-SFC. Savoir-Faire Comportementaux (SFC). Consulté le 8/12/2021 : <https://step4-sfc.eu/SFC-qu-est-ce-que-c-est>

UNIA – Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Consulté le 3/03/2023 : <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/criteres-de-discrimination>

viewStat. Consulté le 14/11/2021 : <https://viewstat.actiris.brussels/>